



CE du 29 septembre 2026

VIE DE L'ENTREPRISE

Commission Outre-mer :

La directrice a participé à la commission Outre-mer, où il a été question de coupes dans le budget de FTV et des conséquences pour nos stations ultra-marines.

Il y aura un impact, dont on ignore encore l'importance, puisque les notifications budgétaires sont attendues en décembre.

D'autres réunions sont prévues avec la direction de FTV, notamment mercredi soir.

Parmi les informations qui circulent déjà : seul un départ à la retraite sur deux sera remplacé.

Ressources humaines :

- Les entretiens de tous les postes en consultation sont terminés. Ils sont en attente de validation à Paris.
- Ouverture d'une mission de remplacement pour la rédaction en chef en décembre et janvier, afin de permettre à nos rédactrices en chefs de partir en congés cet été.
- Plusieurs formations prévues en octobre : habilitation électrique, incendie...
- Publication prochaine de l'ouverture du poste d'assistance à la production, en raison d'un départ à la retraite.

Technique :

- Mission prochaine de 2 personnes du siège pour les moyens généraux. Elles viendront faire un état des lieux des travaux de sécurisation, d'entretien et de rénovation des bâtiments.
- Mise en place de nouveaux outils pour le web et le numérique.

Vie du CE :

Une convention a été passée avec l'armée pour que les agents puissent bénéficier du centre de vacances de l'Île des pins (IGESA). Une communication sera faite dans ce sens prochainement.

TRANSFORMATION DU POSTE DE « CHARGÉ DE GESTION ADMINISTRATIVE » EN « ORGANISATEUR D'ACTIVITÉS »

L'idée est, d'une part, de conserver cet ETP (ancien poste d'une salariée en longue maladie) et de l'autre, mettre en place ce nouveau poste, qui :

- Supervisera les plannings de la rédaction mais également ceux des autres services,
- S'occupera des prévisions des événements en lien avec la production.

Elle sera en lien direct avec la direction.

Le poste n'est pas encore ouvert. La direction souhaite d'abord le transformer pour l'inscrire au budget 2027.

Il s'agit d'un poste de niveau 9.

La direction propose que, dans un premier temps, les personnes intéressées puissent faire des missions sur ce poste.

Vote des élus à l'information/consultation : oui, avec un avis réservé.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les accidents de la route sont en tête des risques professionnels.

La direction rappelle quelques consignes :

- Ne pas tourner seul, surtout quand il y a de longs trajets,
- Faire des pauses sur la route,
- Dormir sur place quand les trajets sont trop longs,
- Organiser des cafés prévention/sécurité.

Parmi les autres risques signalés :

- Le risque piéton,
- Les soucis techniques qui peuvent être source de stress,
- Le rangement et le stockage,
- La circulation de l'information qui n'est pas toujours fluide et également source de stress. La direction préconise les process de communication en interne pour les émissions télé mais aussi radio car les répercussions d'une mauvaise communication se ressentent sur la rédaction mais aussi la technique,
- La prise en compte des salariés en fin de carrière.

FRAIS DE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Audiens a obtenu le marché santé/prévoyance pour l'ensemble de FTV. Il débutera au 1er janvier 2027.

Une négociation a eu lieu entre la direction de FTV et les organisations syndicales, afin de s'entendre sur les évolutions du futur contrat, dans le cadre d'un nouvel accord.

Compte tenu des contraintes budgétaires de l'entreprise et la baisse des prestations de l'assurance-maladie, la direction (siège) a demandé à baisser sa part patronale pour les cotisations relatives aux frais de santé : elles passeraient ainsi de 71,55 % à 69 % en 2027, puis à 67 % en 2028.

Ce qui représentera, finalement, pour les salariés de NC la 1ère, une augmentation d'un peu plus de 700 euros au total par mois.

Comme la direction l'avait demandé dans son appel d'offres (à la suite d'une requête expresse des organisations syndicales), Audiens propose, dans ce nouveau contrat, une prévoyance incapacité et invalidité pour les trois stations du Pacifique, dont NC la 1ère.

Car aujourd'hui encore, les salariés de nos trois stations sont les seuls de tout FTV à ne pas bénéficier de cette prévoyance, bien utile en cas de graves problèmes de santé sur la durée ou d'invalidité.

Ce régime de prévoyance pour le Pacifique se présente ainsi :

- Il est facultatif (contrairement au reste de FTV),
- Les cotisations sont de 3,59 % du salaire brut hors indexation (contre, pour le reste de FTV, 1,46 % pour la tranche 1 - salaire de moins de 4000 € - puis 3,29 pour la tranche 2 - au-delà de 4000 € de salaire),
- Le financement de ce régime est uniquement à la charge des salariés du Pacifique (contrairement au reste de FTV où l'employeur prend entre 61 et 69 % des cotisations suivant les tranches),
- Les garanties de ce régime pour les salariés de NC la 1ère sont les suivantes : 20 % en complément des prestations versées par la Cafat, limité à 100 % du salaire net perçu hors indexation.

=> En conclusion : les organisations syndicales, à commencer par le SNJ, ont estimé en négociation que les cotisations étaient bien trop élevées et que les garanties étaient trop faibles.

A titre d'exemple :

Un salarié de NC la 1ère, dont le salaire est de 3000 euros bruts hors indexation, devra cotiser 107 euros par mois contre 16 euros environ pour un salarié de FTV de l'Hexagone.

Dénonçant une discrimination entre salariés d'un même groupe, les organisations syndicales ont donc refusé de voter l'accord proposé par la direction.

Elles contestent également la baisse de la part patronale sur les frais de santé.

=> Le siège invoquant des difficultés budgétaires pour ne pas financer la prévoyance dans le Pacifique, le SNJ propose de trouver des sources d'économie, par ailleurs. Notamment en revoyant avec la Cafat les conditions de versement des indemnités journalières.

En effet, en cas de longue maladie, NC la 1ère verse à ses salariés leur salaire intégral pendant trois ans. Sans que le Ruamm ne reverse ensuite à l'employeur les indemnités journalières du salarié en arrêt.

C'est la seule station de tout FTV dans cette situation. Dans l'Hexagone, l'employeur se voit reverser les indemnités journalières de l'assurance maladie, même chose avec la CPS en Polynésie.

C'est une perte considérable chaque année qui grève le budget de notre station.

La direction s'est engagée à revoir le dossier avec la Cafat, sans que cela n'ait d'impact sur les salariés en arrêt.

SUIVI DU CLIMAT SOCIAL DANS L'ENTREPRISE

Un comité de suivi a été mis en place. Il se compose de :

- 3 membres du CHSCT : Claudette, Vincent et Patrick
- 2 représentants de la direction : Anne-Marie et Ambre
- La plus jeune CDI de la station : Aude
- 1 psychologue

Un planning a été défini :

- Le 13 octobre : première rencontre avec priorisation des sujets à traiter,
- Le 10 novembre : élaboration du plan d'action,
- Le 30 novembre : suite de l'élaboration du plan d'action,
- Le 8 décembre : arbitrage sur les actions à mener.

=> L'USTKE a fait une déclaration sur la question du climat social, à la suite de la démission de la RPS et de la référente en charge de la lutte contre le harcèlement. Ses élus demandent que les managers qui sont mis en cause soit mis en retrait et que des actions concrètes soient mises en place rapidement. Les 3 autres syndicats se sont associés à cette déclaration.

CREATION D'UN STUDIO CONNECTÉ

Le CE a échangé en visio avec Thierry Jacob, directeur technique du Pôle Outre-Mer.

L'idée est de proposer un accompagnement de la direction technique à Paris pour la mise en place d'un studio connecté.

Il s'agit d'un dispositif qui ressemble au studio mis en place en Guyane et au Siège pour la Dopom (ex-Malakoff).

Suivant les émissions, il y aura deux et trois techniciens.

Les travaux ont commencé. Le studio se situe en face des chefs de fab'. Reste à finaliser la salle, le fond vert, l'installation des projecteurs, des caméras...

Livraison en mars 2027 et utilisation dans la foulée.

Le projet édito est écrit, il a été remis à l'équipe technique à Paris. Le studio pourra être utilisé pour des émissions comme Horizons Pacifique, mais aussi de nouveaux programmes.

Une formation est prévue début mars pour le personnel technique concerné par le studio connecté.

DESIGNATION D'UN RÉFÉRENT LUTTE CONTRE HARCÈLEMENT

La référente a démissionné de ses fonctions.

Bénédicte a rappelé que le problème n'émanait pas seulement de l'encadrement mais aussi de violences de la part de collègues.

Aucun candidat n'ayant été proposé, le point est remis au mois prochain.

Un appel à candidatures va également être ouvert pour les primo-écoutants (ex-correspondante des risques psycho-sociaux, qui a également démissionné).

QUESTIONS DIVERSES

• **Mission au Vanuatu :**

Deux journalistes de la rédaction ont été envoyés en mission au Vanuatu, pour une durée d'une semaine, afin d'y réaliser une série de sujets.

Ils se sont retrouvés bloqués à leur arrivée à Port-Vila. Motif invoqué par la PAF : ils n'avaient pas de visa pour exercer leur profession de journaliste. Leurs passeports ont été confisqués, le temps de régulariser leur situation.

Pour les précédentes missions, jamais de visa professionnel n'avait été demandé, selon la direction.

Après avoir pris contact avec des représentants de la télé locale, Olivier a annoncé que leur situation devrait être réglée à partir de ce mercredi.

• **Prime pour les remplacements dans l'encadrement**

- Depuis 2025, une prime de 20 € par jour (30 € en cas de mobilité géographique) est accordée aux salariés assurant des remplacements dans l'encadrement : responsables d'édition, rédacteurs en chef.

- La direction annonce qu'il y aura une rétroactivité.

• **Commission égalité professionnelle :**

La commission égalité professionnelle du CSE central s'est réunie en septembre à Paris.

L'occasion de rappeler que :

- Tout retour de congés maternité s'accompagne d'un rendez-vous avec la direction.

- On ne peut demander à une candidate à un poste ses projets de maternité lors d'un entretien d'embauche. Cela s'est produit dans notre station, ce qui constitue une discrimination à l'embauche.

- Enfin, la commission a demandé de nouveau l'instauration d'un congé gynécologique. Les maladies chroniques touchant ces femmes étant estimées à 10 %.

La commission en appelle au débat. A signaler qu'une conférence sur l'endométriose est prévue le 23 novembre en streaming et en replay à FTV. La direction rappelle, au-delà d'un débat sur les droits des femmes, que nous avons un problème financier et que la renégociation de l'accord collectif vise, pour la direction à supprimer certains congés.

- **Indemnités kilométriques pour les heures de nuit :**

Le barème de référence ne figure pas dans le fichier Excel envoyé aux salariés.

Celui de la direction des services fiscaux est nettement plus favorable que ce qui est actuellement appliqué.

La direction pense que le barème appliqué est commun à FTV. Elle va se renseigner.

- **Collaboration pour les CDD :**

Le SNJ est revenu sur cette question posée en DP, en septembre.

« Comment la direction garantit-elle l'indépendance éditoriale et l'absence de conflit d'intérêts lorsqu'une journaliste sous CDD à NC La 1ère couvre simultanément la même campagne électorale pour plusieurs médias concurrents ? »

Réponse de la direction :

Chaque année les CDD et CDI doivent obligatoirement déclarer tous leurs liens d'intérêts via le formulaire en ligne sur Monespace.

Le SNJ rappelle qu'il y a trois ans, le directeur des contenus de l'information avait expressément rappelé aux CDD qu'ils devaient diversifier leurs collaborations et ne pas travailler uniquement pour NC la 1ère.

Le SNJ rappelle également que selon nos accords FTV, seuls les CDI doivent demander un accord préalable pour une collaboration.

Le SNJ trouve regrettable que la direction n'ait pas apporté cet éclairage en DP.

Nos CDD sont des salariés aux contrats précaires. Les pointer de la sorte en instance, et qui plus est en question DP par des salariés titulaires, semble à tout le moins maladroit, au pire mal intentionné.

=> La direction indique qu'elle a répondu précisément à la question en DP sur le conflit d'intérêt et qu'elle ne remet pas en cause cette journaliste.

- **Informations sur la prévoyance décès :**

Des collègues nous signalent un manque d'informations concernant la prévoyance décès. Les infos disponibles sur mon Kiosque ne sont pas suffisantes et Audiens à Paris ne répond pas aux sollicitations.

=> La direction invite les salariés concernés à solliciter les services d'Anne-Marie Nomaï, responsable du service RH.

- **Prime matinaliers en cas d'interruption des matinales :**

Lorsqu'un salarié, qui travaillait régulièrement en matinale, cesse de faire des matinales, l'accord prévoit une indemnité compensatrice mensuelle, destinée à compenser partiellement la perte des primes de matinale.

Lors d'un précédent CE, la direction avait affirmé qu'après vérification personne n'était concerné.

Nous avons signalé plusieurs titulaires qui semblent correspondre à ces critères.

=> La direction invite les salariés concernés à se signaler auprès d'Anne-Marie Nomaï.

- **Repos compensateurs pour les heures de nuit :**

Au CE de mai 2026, en réponse à une question diverse posée par les élus, la direction, par la voie de la RRH, avait affirmé que le dispositif octroyant des repos compensateurs aux travailleurs de nuit était appliqué. C'est vrai pour les PTA, mais pas pour les journalistes.

Aucun repos compensateur n'est généré, malgré les nombreuses heures de nuit accumulées par l'équipe de la rédaction.

Les élus demandent que la direction fasse un rattrapage sur 5 ans, comme le prévoit le droit du travail calédonien en matière de rétroactivité sur les éléments de salaire.

=> La direction confirme l'existence d'un problème sur l'octroi automatique de ces RC dans Mon Kiosque. Le point est pris par la direction.